



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 31 AOÛT 2019 à 9h00

Présents : 21 - Pouvoirs : 2 – Absents : 4

I – COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA CCEL FIXEE DANS LE CADRE D'UN ACCORD LOCAL – RETRAIT DE LA DELIBERATION DU 11 JUILLET 2019

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du conseil municipal n° 2019-7-10 du 11 Juillet 2019, l'assemblée avait décidé de fixer à 39 le nombre de sièges du conseil communautaire de la CCEL en 2020.

Après plusieurs entretiens avec la Préfecture il apparait que la composition à 40 délégués serait validée par la DGCL ce qui permettrait à Colombier-Saugnieu d'obtenir un siège supplémentaire.

Les Maires se sont réunis en conférence des Maires, le vendredi 23 Août. Ils ont validé cette nouvelle proposition de répartition et ont décidé de convoquer leur conseil municipal respectif avant le 31 Août 2019 afin de délibérer sur cet accord local.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, de fixer en application du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté de communes de l'est lyonnais.

Il est décidé le retrait de la délibération n° 2019-7-10 du 11 juillet 2019 et de fixer à 40 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté de communes de l'est lyonnais.

ADOPTÉ par 23 Voix pour et 2 Abstentions (Mmes MURILLO et DURAND)

La séance est levée à 9h40.